



# CLUB DE TIR DE PERTUIS

[club-de-tir-de-pertuis@orange.fr](mailto:club-de-tir-de-pertuis@orange.fr)

<http://clubtirpertuis.fr>

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR

<http://www.fftir.org>

### Ligue Régionale de Tir de Provence

<http://www.ligue-tir-provence.fr>

### Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

<http://www.cdtsv.fr>

## FICHE D'INFORMATION

Le Club de Tir de Pertuis créé en 1977 se compose de 2 stands de tir.

### STAND PLEIN AIR DU FARIGOULIER :

- 1 pas de tir 50 mètres avec 4 postes pour le tir ISSF à la carabine et pistolet.

Possibilité de tir aux Armes Anciennes, Armes Réglementaires tous calibres et tir loisir.

- 1 pas de tir 25 mètres avec 10 postes pour le tir ISSF aux armes de poing 22LR et gros calibre.

Permanences : le dimanche de 9h à 12h avec un responsable de pas de tir

le samedi de 14h à 16h avec un responsable de pas de tir

le mercredi de 14h à 16h avec un responsable de pas de tir

le lundi de 14h à 16h avec un responsable de pas de tir

### STAND COUVERT AVENUE DE VERDUN : (tel : 04 90 79 24 25)

- 1 pas de tir 10 mètres avec 15 postes pour le tir au pistolet et carabine à air comprimé.

Permanences : - le mercredi de 14h à 17h (sauf pendant les vacances scolaires)

pour l'ECOLE DE TIR réservé aux jeunes de 9 à 16 ans avec un Initiateur de tir.

- le mercredi de 17h à 19h tous publics avec un Initiateur de tir.

- le samedi de 17h à 19h avec un responsable de pas de tir.

- le dimanche de 9h à 12h avec un responsable de pas de tir.

- ▶ Le Club possède quelques armes, pour le tir à 10m et 25m, qui sont mises à la disposition des tireurs débutants en attente d'acquisition.
- ▶ A chaque séance les tireurs devront signer le registre présence.
- ▶ Les tireurs possédant une arme de "catégorie B", doivent participer à trois séances de tirs dans les 12 mois précédant leur demande d'"Avis Préalable".
- ▶ Pour les licences, la saison sportive débute le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 août.
- ▶ La détention de la licence F.F.Tir validée par un médecin est obligatoire pour la pratique du tir.

~ ~ ~ ~ ~

*Le tir sportif est avant tout un état d'esprit.*

*Il s'acquiert avec l'apprentissage de la concentration et de la maîtrise de soi.*

Pour mémoire, plus de 18 millions de licenciés en font le quatrième sport individuel mondial.

En 2024, 340 tireurs inscrits aux Jeux Olympiques de PARIS représentaient 98 nations.

L'organisation de 15 épreuves différentes a permis de récompenser pays.

### Club de Tir de PERTUIS

N° d'association : 18 84 246 – N° Préfectoral : 0841001641 – N° DDJS : 84 88 182

N° d'établissement d'activités physiques et sportives : 84 089 0110 95

N° SIRET : 448 226 308 00014

Siège Social : Avenue de Verdun 84120 PERTUIS

Correspondance : chez M. BOURDOT 117 rue Séguret 84530 VILLELAURE



# CLUB DE TIR DE PERTUIS

[club-de-tir-de-pertuis@orange.fr](mailto:club-de-tir-de-pertuis@orange.fr)

<http://clubtirpertuis.fr>

FEDERATION FRANCAISE DE TIR

<http://www.fftir.org>

Ligue Régionale de Tir de Provence

<http://www.ligue-tir-provence.fr>

Comité Départemental de Tir Sportif de Vaucluse

<http://www.cdtsv.fr>

## TARIFS SAISON 2024/2025

### COTISATION CLUB + LICENCE FFT :

ADULTES SIMPLES : adhésion 68 € + 80 € = **148,00 €**  
(Senior/Dame 1, 2 et 3)

ADULTES (DUO) : adhésion 86 € + 160 € = **246,00 €**  
(Senior/Dame 1, 2 et 3)

JEUNES : adhésion 46 € + 51 € = **97,00 €**  
(de Poussin à Junior)

DROIT D'ENTREE : **50,00 €** (adhésion simple)  
(1<sup>o</sup> année) **70,00 €** (adhésion duo)

INSCRIPTION 2<sup>ème</sup> Club : **110,00 €**  
(pas de licence)

### Documents nécessaires pour l'inscription :

- Pièce d'identité
- 2 photos d'identité
- Certificat médical (pas de contre-indication à la pratique du tir sportif)
- Autorisation parentale pour les jeunes

**Les licences sont désormais gérées dans l'application fédérale EDEN**

**Tous les tireurs doivent y créer leur compte : <https://eden.fftir.org>**

**Tous les détenteurs d'armes doivent créer leur compte sur l'application SIA qui gère dorénavant les autorisations de détention : <https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>**

**Club de Tir de PERTUIS** N° d'association : 18 84 246 – N° Préfectoral : 0841001641 – N° DDJS : 84 88 182

N° d'établissement d'activités physiques et sportives : 84 089 0110 95

N° SIRET : 448 226 308 00014

**Siège Social** : Avenue de Verdun 84120 PERTUIS

**Correspondance** : chez M. BOURDOT 117 rue Séguret 84530 VILLELAURE